



Montreuil, le 3 juin 2021

Mme Amélie de MONTCHALIN
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Courriel : sp.mtfp@transformation.gouv.fr

Mme Élisabeth BORNE
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

N/Réf : NP/AM
N°86_20210603

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour le mardi 15 juin 2021

Mesdames les Ministres,

Depuis le début du quinquennat, les gouvernements successifs ont refusé toute mesure générale particulièrement concernant la valeur du point, synonyme de blocage des rémunérations indiciaires pour les agents publics. Ce blocage a pour conséquence une perte du pouvoir d'achat qui ne peut se poursuivre, ni être compensée par des mesures parcellaires, catégorielles, qu'elles soient indiciaires ou indemnitaires, d'autant qu'il impacte également le niveau des retraites.

Par courrier en date du 12 avril 2021, les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FA FP, FO, FSU, Solidaires et UNSA, de la Fonction publique, vous ont demandé d'ouvrir d'urgence une négociation salariale pour améliorer les carrières de tous les agents publics au niveau national comme l'autorise l'ordonnance n° 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la Fonction publique. Ce droit d'initiative aux organisations syndicales, dès lors qu'elles le sollicitent majoritairement, permis par cette même ordonnance, n'a pas été entendu par le gouvernement.

Pour la fédération CGT des Services publics, la reconnaissance des agentes et des agents de la Fonction publique, de leurs qualifications et de leur engagement, passe nécessairement par le dégel du point d'indice et des mesures générales indiciaires notamment l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à tou-te-s ainsi que la revalorisation des filières féminisées. Quelles que soient les appréciations que l'on puisse porter sur des mesures ciblées et catégorielles, elles ne sauraient être suffisantes et elles n'endigueront pas la dégradation continue du pouvoir d'achat des personnels ni le décalage croissant entre les exigences de qualifications et la rémunération. De surcroît, elles génèrent des iniquités et, souvent, mettent à mal la grille indiciaire.

La fédération CGT des Services publics estime indispensable que s'ouvrent sans tarder de véritables négociations salariales où l'incontournable augmentation de la valeur du point d'indice et des mesures générales seront examinées et prises en compte.

Dans la période, alors que les agents territoriaux ont démontré par leur engagement sans faille leur rôle central en exerçant leurs missions dans un contexte très dégradé de crise sanitaire et sociale, le gouvernement continue de leur appliquer sa politique régressive.

... / ...

La CGT réaffirme son opposition à la loi dite de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019. Sous couvert de modernisation, cette loi mine le statut de la Fonction publique, garant de la neutralité du service rendu et de l'égalité des droits des agents et agents, mais aussi des usagères et usagers.

La CGT s'oppose à l'application des mesures contenues dans la loi de transformation de la fonction publique et en revendique l'abrogation.

Dans de nombreuses collectivités, des mobilisations des agent·e·s sont initiées contre l'augmentation du temps de travail ou la précarité grandissante, pour l'amélioration des conditions de travail. Avec eux, nous refusons le «vol de congés» par l'augmentation du temps de travail au prétexte d'un alignement à 1607 heures annuelles alors que les agents territoriaux voient leurs conditions de travail se dégrader et leurs arrêts de travail augmenter, sur fond d'explosion du chômage. L'heure est au partage du travail entre toutes et tous et donc à la baisse du temps de travail. Nous n'acceptons pas les atteintes au droit de grève qui empêchent les agents de lutter contre la pénurie de moyens et de personnel et la précarisation massive rendue possible par l'élargissement du recours au recrutement par contrat, les logiques d'externalisation, de privatisation et le détachement d'office, la suppression des CHSCT au profit d'une instance unique et au détriment de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des agents, l'affaiblissement des prérogatives des CAP qui transforme le droit à la carrière des fonctionnaires en outil managérial.

Pour toutes ces raisons, nous appelons à faire du 15 juin prochain une journée d'actions et d'interventions au cours de laquelle les agent·e·s porteront à nouveau, haut et fort, leurs légitimes revendications. Si, bien entendu, vous l'aurez compris, celles touchant au pouvoir d'achat seront au cœur de la mobilisation, d'autres exigences essentielles touchant à l'emploi, au temps de travail, aux missions publiques feront partie intégrante de cette journée unitaire.

En conséquence, la fédération CGT des Services publics dépose **un préavis de grève de 0 à 24 h pour la journée du mardi 15 juin 2021** pour l'ensemble des agent·e·s de la Fonction publique territoriale, ainsi que les salarié·e·s relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Mesdames les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Natacha Pommet', written over a horizontal line.

Secrétaire générale